



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport de la Commission de Gestion sur les comptes 2018 Préavis 01/2019

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs en vos charges et fonctions,

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

- Renens - François Delaquis, Président
- Ecublens - Alain Blanchoud, Rapporteur

Membres :

- Crissier - Patrick Martin.
- Saint-Sulpice - Annamaria Leonardi
- Chavannes-près-Renens - Nicolas Rayroud
- Villars-Ste-Croix - Illuminata Perna
- Bussigny - Michael Wyssa
- Prilly - Pascal Delessert

Elle s'est réunie aux dates suivantes :

- Mardi 2 avril 2019 :
Séance de préparation et première lecture des comptes 2018 et du rapport de gestion reçu en PDF le jour avant.
Les sujets à approfondir sont transmis par email au bureau afin d'y être répondu de manière complète lors de la séance suivante.
- Mercredi 10 avril 2019 :
Séance en présence de M. Michel Farine, Président du CoDir et de M. Pierre Mühlethaler municipal de Crissier, du Major Frédéric Schaer, Commandant de la POL et du premier-lieutenant Jacques-André Chappuis en charge des comptes de l'intercommunale.
- Mardi 30 avril :
Séance de finalisation du rapport.

Préambule

La Commission remarque la bonne maîtrise des coûts en 2018 et félicite le CoDir et la direction de la POL pour le respect des budgets et la rigueur de leur travail.

Voici quelques points qui ont retenu l'attention des commissaires :

Page I Formation des employés :

Pour quelles raisons certaines formations pour moniteurs ont-elles été abandonnées ?
Quelles sont-elles ?

R : Il s'agit de la formation FSEA 1 (certificat de formateur d'adultes) qui n'ont pas été réalisées faute de places disponibles en 2018. Elles seront reconduites en 2019 et années suivantes.

Quelle est la politique de formation pour chaque catégorie de collaborateurs et quels cours sont donnés ?

R : Il y a des formations continues métier (tir, self-défense, 1^{er} secours, conduite automobile, moto, informatique) de développement personnel, liées aux entretiens de développement, des formations de cadres et cadres intermédiaires (cursus, formations certifiantes et génériques)

Le projet Regio a-t-il une influence sur les formations données ?

R : Regio n'a pour le moment pas d'influence sur les formations POL. Plusieurs types de formations sont identifiés et dispensés tout au long de l'année.

Page II GED :

Quelles sont les raisons pour lesquelles ce projet a été abandonné en 2018

R : Le projet de pouvoir disposer d'un système informatique performant pour gérer le flux de documents entre ceux de la Chancellerie et ceux de la Commission de police n'a pas été abandonné, mais reporté dans le temps.

Sera-t-il réintroduit lors d'un prochain exercice et sous quelle forme ?

R : La technologie actuelle n'est pas assez efficiente pour lier nos deux systèmes de numérisation des documents. Ce projet devra être revu de façon globale pour toutes les activités de la POL.

Page II Évolution des recettes :

Quelles sont les raisons pour lesquelles il n'y a eu qu'un opérateur radar en activité ?

R : Un collaborateur a été absent de son poste d'opérateur depuis le début de l'année jusqu'à juillet afin d'exercer un rôle de mentor à l'Académie de Savatan. Un autre collaborateur a eu un accident vasculaire qui l'a fait cesser son activité professionnelle dès la mi-novembre et jusqu'à la fin de l'année.

Comment est organisée la suppléance lorsqu'il y a un opérateur absent ?

R : Durant ces périodes d'absence, il ne nous a pas été possible de remplacer les collaborateurs absents. Néanmoins, afin de limiter l'impact de ces absences, une organisation à l'interne de l'unité a été opérée afin de répartir les tâches différemment entre collaborateurs.

Page 2a-2b**6000.3030. Cotisation AVS AI AC**

La remarque pour justifier la différence de ce compte est partiellement exacte. Les salaires remboursés par l'assurance accidents sont effectivement non soumis à l'AVS, par contre, les APG militaires et les prestations de l'assurance militaire le sont.

R : Effectivement il s'agit d'une erreur dans le commentaire et cela ne concerne pas les remboursements par l'armée.

Page 2a**6000.3040. Caisse de pension**

Quel est le modèle de prestation auprès de la Caisse Intercommunale de Prévoyance ?

R : En 2018 le mode de cotisation est 8% pour l'employé et 16% pour employeur +3% de recapitalisation pendant une période transitoire.

Quel modèle a été choisi pour le 1^{er} janvier 2019 ?

R : Le modèle de prévoyance choisi est la solution n° 2

Cotisation employé 9% et employeur 19% (pérenne)

Le modèle choisi a été de mettre 1% d'augmentation sur les employés compte tenu du fait que l'augmentation de 3% précédente avait été prise par l'employeur.

Page 2a**6000.3093.00 :**

A-t-on constaté une augmentation de l'absentéisme suite à la baisse de la vaccination ?

R : Le taux de vaccination contre la grippe étant très faible (-de 6% de l'effectif), nous pouvons difficilement mesurer l'impact de cette mesure.

Le Plt Chappuis explique oralement qu'il est possible que certains policiers préfèrent se faire vacciner par leur médecin de famille et ne demandent pas forcément de remboursement, en plus le corps de Police étant composé principalement de jeunes cela n'est pas encore entré dans les mœurs.

Page 6a**6070.4312.02 :**

Quelle a été l'augmentation du nombre d'établissements publics ?

R : L'augmentation du nombre d'établissements soumis à la LADB au 31 décembre 2018 est de cinq. Cette augmentation tient compte de la création de nouveaux établissements en cours d'année et de la fermeture momentanée ou définitive d'autres, mais également du changement de catégorie de licence dont dépend le montant de l'émolument de surveillance.

Quel type et que couvre cet émolument ?

R : L'émolument de surveillance perçu découle de l'article 2 du Règlement sur les taxes et les émoluments à percevoir en application de la loi 26 mars 2002 sur les auberges et les débits de boissons (RE-LADB) et de l'article 8 de notre Règlement relatif aux émoluments perçus dans le cadre de l'exercice des activités économiques, des auberges et débits de boissons et de manifestations.

Page 8a**6120.4356. :**

L'année 2018 était- elle une année de référence ?

R : Il est trop tôt pour affirmer que l'année 2018 est une année de référence puisque c'est seulement la seconde année (2017-2018) que la facturation de frais pour certaines interventions est pratiquée.

À quel montant doit-on s'attendre en 2020 ?

R : On peut raisonnablement s'attendre à des recettes équivalentes, voire en légères hausses car ce poste comprend également la facturation de service lors de mise à disposition de personnel instructeur (permanent ou ponctuel) à l'Académie de police et lors d'événements tels que la venue de présidents étrangers ou la tenue de conférences aux sommets comme celle sur la Syrie par exemple.

Page 14**Comptes courants débiteurs**

À quoi correspond l'actif de CHF 459.95 de la Commune de St-Sulpice ?

R : Il s'agit là d'un reliquat des années passées qui a été régularisé dans les comptes 2019.

La CoGest a reçu, après sa séance avec le Codir, le rapport de la fiduciaire en charge du contrôle des comptes, celui-ci arrive à la conclusion de la bonne tenue des comptes sous revue.

Conclusions :

Les membres de la Commission de gestion s'estiment satisfaits des nombreuses réponses écrites et orales apportées à leurs interrogations.

Les commissaires réitèrent leurs félicitations à la direction pour la tenue des comptes et, au vote, ils approuvent, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2018 de l'Association « Sécurité de l'Ouest lausannois » et vous demande d'en faire autant.

Le Président

Le Rapporteur

François Delaquis

Alain Blanchoud

Page 8a

6120.4356. :

L'année 2018 était- elle une année de référence ?

R : Il est trop tôt pour affirmer que l'année 2018 est une année de référence puisque c'est seulement la seconde année (2017-2018) que la facturation de frais pour certaines interventions est pratiquée.

À quel montant doit-on s'attendre en 2020 ?

R : On peut raisonnablement s'attendre à des recettes équivalentes, voire en légères hausses car ce poste comprend également la facturation de service lors de mise à disposition de personnel instructeur (permanent ou ponctuel) à l'Académie de police et lors d'événements tels que la venue de présidents étrangers ou la tenue de conférences aux sommets comme celle sur la Syrie par exemple.

Page 14

Comptes courants débiteurs

À quoi correspond l'actif de CHF 459.95 de la Commune de St-Sulpice ?

R : Il s'agit là d'un reliquat des années passées qui a été régularisé dans les comptes 2019.

La CoGest a reçu, après sa séance avec le Codir, le rapport de la fiduciaire en charge du contrôle des comptes, celui-ci arrive à la conclusion de la bonne tenue des comptes sous revue.

Conclusions :

Les membres de la Commission de gestion s'estiment satisfaits des nombreuses réponses écrites et orales apportées à leurs interrogations.

Les commissaires réitèrent leurs félicitations à la direction pour la tenue des comptes et, au vote, ils approuvent, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2018 de l'Association « Sécurité de l'Ouest lausannois » et vous demande d'en faire autant.

Le Président

François Delaquis

Le Rapporteur

Alain Blanchoud

